

j'ai identifiée l'autre jour à la Chambre des communes est l'usine de la coopérative qui produit de la soude et du chlore près de Saskatoon. On a pris les mesures nécessaires pour s'assurer que les effluents qui contiennent du mercure restent dans les installations de l'usine. En outre, l'usine s'occupe de traiter ces effluents pour en extraire le mercure.

**M. Simpson:** Monsieur l'Orateur, cela signifie-t-il que la pollution de la rivière Saskatchewan due à ces effluents mercuriels a maintenant cessé?

**L'hon. M. Davis:** La pollution provenant de cette usine a certainement cessé. C'était, croyons-nous, la principale, sinon la seule source de pollution due au mercure. Cependant, il faudra attendre une crue printanière pour nettoyer la rivière complètement.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Pêches si l'une des indemnités qu'il a mentionnées auparavant sera payée aux personnes qui ont pris du poisson contaminé ou si les contributions fédérales seront versées à une caisse commune pour être ensuite réparties?

**L'hon. M. Davis:** Monsieur l'Orateur, il n'est pas question d'indemniser les pêcheurs dans le cas présent, car tout le poisson qu'ils ont pris leur a été payé au prix courant. Les pêcheurs n'ont subi aucun dommage. Il y a toujours la question du recouvrement des sommes versées aux pêcheurs par le gouvernement fédéral, car nous avons dû détruire tout le poisson contaminé.

**M. Simpson:** Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous indiquer maintenant pendant combien de temps l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce continuera d'acheter ce poisson contaminé?

**L'hon. M. Davis:** Je n'en suis pas sûr, mais il continuera aussi longtemps que le taux de contamination observé dans le poisson s'approchera des normes des Nations Unies concernant le mercure.

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, étant donné la nocivité du mercure, le ministre a-t-il pris des mesures pour s'assurer que le poisson pris dans cette région n'est pas transporté en fraude vers un autre lac dépourvu de mercure, pour être ensuite vendu?

**M. Davis:** Monsieur l'Orateur, c'est la raison principale pour laquelle nous avons continué de payer ce qui aurait été le prix courant et nous avons suivi la tendance à la

hausse normale en cette saison. Rien n'a poussé les pêcheurs à vendre à quelqu'un d'autre et, en vertu de la loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, il n'existe aucun acheteur légal autre que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Je vais permettre au représentant de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles de poser une autre question supplémentaire, mais je rappelle aux députés que le temps va nous manquer.

#### LE DÉVERSEMENT DE RÉSIDUS DANS LE GOULET DE QUATSINO

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, puis-je interroger le ministre sur la demande faite par la compagnie Utah Mining de déverser chaque jour dans le goulet de Quatsino 9.3 millions de gallons de résidus comportant une certaine quantité de cyanure. Quelle mesure prend son ministère pour empêcher cette activité, qui causerait beaucoup de tort à l'industrie de la pêche de l'île de Vancouver?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts):** Nous surveillons très attentivement la situation sur la côte ouest. Mon ministère ne délivre pas de permis autorisant à polluer les pêcheries du Canada ou à y déverser des effluents. Cependant, ses pouvoirs sont bien connus en ce qui concerne l'imposition des amendes. Donc, les sociétés, comme la compagnie Utah Mining, se tiennent en rapports étroits avec le ministère et font approuver par celui-ci leurs procédés et leurs méthodes. Nous croyons qu'elles suivront la façon correcte de procéder.

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, puis-je adresser ma question au leader du gouvernement à la Chambre. S'est-on écarté de l'ordre des travaux qu'il a établi jeudi dernier. Je songe en particulier à la deuxième lecture du bill C-175 relatif à l'Office canadien du poisson salé. Bon nombre de gens des cinq provinces en cause ont hâte de venir assister à ce débat.

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** On peut difficilement prédire l'ordre des travaux sans accord rigoureux quant au nombre d'heures qu'on va consacrer à l'étude de chaque mesure. On pourrait s'entendre, je l'espère, pour conclure le débat sur